

## Filialisation de SCE inacceptable sur le plan social, économique et juridique : la CFDT attaque en justice

Le groupe Orange a annoncé en novembre 2021 sa volonté de transférer massivement et rapidement les 6600 salariés de la division SCE d'Orange SA vers les filiales Orange Cyberdéfense SAS et Orange Business Services SA du groupe.

Dès décembre 2021, la CFDT a exprimé son opposition à ces projets non viables tant au niveau social qu'économique. Ces projets s'inscrivent dans une politique plus globale de filialisation du secteur Entreprises d'Orange SA et ce à des fins purement capitalistiques. Pour les salariés, aucune considération, pire que ça, le but de ces manoeuvres patronales est la remise en cause de leur statut social !

**Cfdt**  
COMMUNICATION  
ORANGE CULTURE  
10 10 1000

# LES BREVES du Syndicat

Avril 2022

**Filialisation de SCE inacceptable sur le plan social, économique et juridique : la CFDT attaque en justice**

Le groupe Orange a annoncé en novembre 2021 sa volonté de transférer massivement et rapidement les 6600 salariés de la division SCE d'Orange SA vers les filiales Orange Cyberdéfense SAS et Orange Business Services SA du groupe.

Dès décembre 2021, la CFDT a exprimé son opposition à ces projets non viables tant au niveau social qu'économique. Ces projets s'inscrivent dans une politique plus globale de filialisation du secteur Entreprises d'Orange SA et ce à des fins purement capitalistiques. Pour les salariés, aucune considération, pire que ça, le but de ces manoeuvres patronales est la remise en cause de leur statut social !

Le syndicat a décidé de mener le combat d'ici à la fin 2022 de mandater le cabinet d'avocat B&O A&S pour accompagner juridiquement la section CGC sur ce premier projet et cette négociation de transfert de 6600 salariés vers Orange Cyberdéfense SAS.

Ce n'est que la première étape d'un second transfert de 6600 salariés SCE vers Orange Business Services SA qui devrait être annoncé cet été.

Cette première filialisation impose aux salariés des choix douloureux : soit changer de contrat de travail et de convention collective pour garder son activité en rejoignant Orange Cyberdéfense SAS, soit perdre son activité et subir une mobilité vers Orange SA.

Aujourd'hui ce sont nos collègues sur des activités de Cyberdéfense qui sont concernés, demain tout CGC et les autres activités stratégiques au sein d'Orange SA.

C'est pourquoi le Fédération FIC CFDT a décidé d'attaquer en justice ce projet et l'accord d'accompagnement signé uniquement par le CFE-CGC.

**Ilérine MOREAU**

**Le journal des Télécoms Prestataires IdF**

CFDT Télécoms Prestataires de la France  
11 rue Europe Courcouronnes  
91000 Paris  
Tel : 01 49 40 40 40  
www.cfdttelecoms.fr  
www.cfdttelecoms.fr

Le syndicat a créé son Compte twitter :  
@LIGNESPRESTATAIRES  
Rejoignez-nous pour suivre notre activité.

Documents

[Les brèves du syndicat avril 2022](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)